

ICADE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



FORVIS MAZARS SA
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires
ICADE SA
Tour HyFive
1 avenue du Général de Gaulle
92800 Puteaux

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 361 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

ICADE SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Page 2

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 avril 2025

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars SA

 Lionel Lepetit



Lionel Lepetit

Claire Gueydan-O'Quin



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
Du 13 Mai 2025**

Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats ou partis politiques au cours de l'exercice 2024

1)	<u>Mécénat</u> :	361 000,00
	○ <i>Association Rejoué (Mécénat : soutien auprès de l'association)</i>	3 500,00
	○ <i>Fondation H.E.C.(Mécénat : initiative ICADE for better urban living)</i>	250 000,00
	○ <i>H.E.C.(Mécénat : contribution accélérateur ESS année académique 2023/2024)</i>	50 000,00
	○ <i>Institut Pasteur (Mécénat : soutien à la recherche Covid-19)</i>	30 000,00
	○ <i>Rev'elle (Mécénat : soutien auprès de l'association)</i>	5 000,00
	○ <i>La cravate solidaire (Mécénat : soutien à l'action de la Cravate Solidaire afin de financer des accompagnements pédagogiques aux personnes en insertion ou réinsertion professionnelle)</i>	7 500,00
	○ <i>Les Amis de Jericho (Mécénat : renforcement de l'équipe et pérennisation des actions de Jéricho notamment son accueil des familles Domensa)</i>	15 000,00
2)	<u>Parrainage</u> :	130 000,00
	○ <i>Revival (Partenariat en soutien à Pauline Déroulède joueuse de tennis en fauteuil)</i>	20 000,00
	○ <i>Pavade Prithika (Partenariat en soutien à Prithika Pavade joueuse tennis de table)</i>	30 000,00
	○ <i>HSP (Partenariat Nanterre 92 Basket 2024 /2025)</i>	80 000,00
3)	<u>Dons aux candidats ou Partis</u>	

Néant

ICADE

• Tour Hyfive • 1 avenue du Général De Gaulle - CS 80472 - 92074 PARIS LA DEFENSE Cedex •

Tél : 01 41 57 70 00 - www.icade.fr